



Modification No. 001 de DDP NRCan-5000072188 - Cette modification est préparée pour

- Répondre à une question.

Question 1 :

Le critère M2 demande aux soumissionnaires de démontrer leur projet le plus récemment complété. Est-ce que le gouvernement demande seulement un exemple de projet? Ou est-ce que le soumissionnaire peut soumettre plusieurs exemples récents?

Réponse 1 :

Les soumissionnaires doivent soumettre seulement un exemple, celui de leur projet le plus récemment complété. Des exemples additionnels peuvent être soumis, mais ils n'impacteront pas l'évaluation.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.